



Date de transmission de l'acte: 07/07/2026

Date de reception de l'AR: 07/07/2026

025-242504355-D_2026_103-DE

A G E D I

DEPARTEMENT DU DOUBS - ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DU RUSSEY

17, avenue de Lattre de Tassigny – 25 210 LE RUSSEY

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du mercredi 01 juillet 2026

mercredi 01 juillet 2026, Maison des Services, salle de réunion - LE RUSSEY 19 heures 30,
les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 25 juin
2026, de Madame Valérie PAGNOT, Présidente.

MEMBRES :

En exercice : 34

Présents : 26

Ayant pris part au vote : 29

Absent.s Excusé.s : 6

Pouvoir(s) : 3

Supplé.e.s. : 1

Sont présent.e.s: BARTHOD Didier, BAULARD Anne, BERTRAND Aline, BIZE Sylvie, CAMENSULI Guillaume, CERUTTI Charlene, CLEMENCE Eric, COULOUVRAT Dimitri, FEUVRIER Annabelle, GAUTHEY Valentin, GELION Charles, HARRY Sandrine, LIGIER Valérie, MAUGAIN Grégory, MILLESSE Nicolas, MOUGIN Patrice, PAGNOT Valérie, PARATTE Corinne, PARRENIN Bernard, PERROT André, PERROT Roland, PERSONENI Christian, PONCET Edith, RONDOT Dominique, VIENNET Hervé, VIVOT Damien

Sont absent.e.s / excusé.e.s: CELEBI Cihan, CELEBI Elise, CHAPOTTE Alain, EL NIESS Valérie, FEUVRIER Eric, VUILLEMIN Jean-Luc suppléé par BERTRAND Aline

Sont absent.e.s / excusé.e.s avec pouvoir.s: ARNOUX Madeleine représentée par GAUTHEY Valentin, FEUVRIER Miriam représentée par PARRENIN Bernard, ROGNON Céline représentée par PONCET Edith

Secrétaire de séance: Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil Madame BAULARD Anne, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions, qu'il (elle) a acceptées.

Délibération n° :

D_2026_103

OBJET :

Approbation d'une convention constitutive d'un groupement de commandes entre la CCPR et les communes membres volontaires et désignation de la CCPR comme coordonnateur



Date de transmission de l'acte: 07/07/2026

Date de reception de l'AR: 07/07/2026

025-242504355-D_2026_103-DE

A G E D I

La Conférence des maires a proposé de renforcer la mutualisation des achats entre la CCPR et les communes membres.

Le groupement de commandes permettra de regrouper certains besoins, de simplifier les procédures d'achat et de rechercher de meilleures conditions économiques et techniques auprès des fournisseurs.

Le dispositif fonctionne à la carte : chaque commune reste libre de participer ou non à chaque opération proposée dans le cadre du groupement.

La convention est conclue pour une durée indéterminée. La CCPR est désignée coordonnateur du groupement. Selon les opérations, chaque membre pourra payer directement ses commandes ou la CCPR pourra centraliser les commandes, régler le fournisseur puis refacturer les quantités réellement commandées ou livrées.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour une durée indéterminée.
- Désigne la CCPR comme coordonnateur.
- Approuve le principe d'une participation facultative des communes à chaque opération.
- Autorise la Présidente à signer la convention et les actes nécessaires dans la limite de ses délégations.

Résultat du vote: Pour :29, Contre : 0, Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Présidente,

Valérie PAGNOT

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil communautaire lors de la présente séance a été affichée publiée sur le site internet de la CCPR le 03/07/2026.

Délibération affichée le :